



Buzançais,  
Le 31 mai 2013

## Déroulement de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Al Ayuni visant les actions de la société SIRAGA

SIRAGA rappelle que l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Al Ayuni, actionnaire majoritaire de SIRAGA visant les actions de la société SIRAGA et visée par l'AMF en date du 15 mai 2013 est ouverte depuis le 20 mai 2013.

Dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée, Al Ayuni s'engage irrévocablement à acquérir en bourse au prix de 11 euros par action, toute quantité d'actions SIRAGA qui seront présentées sur le marché, pendant la durée de l'offre.

Les actionnaires de SIRAGA souhaitant apporter leurs actions à l'offre devront remettre au prestataire de services d'investissement habilité dépositaire de leurs actions (établissement de crédit, entreprise d'investissement, etc.) un ordre de vente irrévocable, en utilisant le modèle mis à leur disposition, au plus tard le jour de la clôture de l'offre, soit le 7 juin avant 15H30.

Il est rappelé que préalablement à l'ouverture de cette offre, Al Ayuni détenait directement 565.632 actions et droits de vote SIRAGA, représentant 73,84% du capital et 73,06% des droits de vote de SIRAGA1.

A l'issue de la séance de bourse du 30 mai 2013, et compte tenu des acquisitions d'ores et déjà réalisées depuis l'ouverture de l'offre, Al Ayuni a déclaré à l'AMF détenir directement 693.259 actions SIRAGA auxquelles sont attachées autant de droits de vote, représentant 90,50% du capital et 89,55% des droits de vote de SIRAGA1.

La note d'information, comprenant notamment les modalités d'apport à l'Offre, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables d'Al Ayuni sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'Al Ayuni ([www.alayunigroup.com](http://www.alayunigroup.com)). La note d'information peut également être obtenue sans frais auprès du Crédit du Nord.

La note en réponse, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables de SIRAGA sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), ainsi que sur le site internet de SIRAGA ([www.siraga.com](http://www.siraga.com)) et peuvent être obtenues sans frais au siège de SIRAGA.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 766.022 actions représentant 774.185 droits de vote théoriques, en application de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

L'Offre est faite exclusivement en conformité avec les règles françaises en matière d'offres publiques d'acquisition. La formulation de l'Offre et l'acceptation de celle-ci peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. Les personnes qui viendraient à disposer de tout document relatif à l'Offre doivent respecter les restrictions légales en vigueur dans leur pays.